



DÉPARTEMENT  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed

Conseil départemental du Finistère  
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES  
SERVICES GÉNÉRAUX

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

# Réhabilitation et extension du Pôle Finistère Course au Large de Port-La-Forêt à La Forêt Fouesnant

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026DBSGPORTLAFPOLECOURSETVX

Date limite de remise des plis

**12 juin 2026 à 12 heures**

# OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Conseil départemental du Finistère

DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES GÉNÉRAUX

Représentant : Maël de Calan président du Conseil départemental

Adresse : Conseil départemental du Finistère

CS29029 - 32 Boulevard Duplex

29196 Quimper Cedex

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Opération de travaux

### Réhabilitation et extension du Pôle Finistère Course au Large de Port-La-Forêt à La Forêt Fouesnant

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Objet du contrat      | Réhabilitation et extension du Pôle Finistère Course au Large de Port-La-Forêt à La Forêt Fouesnant |
| Acheteur              | Conseil départemental du Finistère  |
| Type de contrat       | Marché ordinaire de travaux   |
| Structure             | 15 lots   |
| Lieu d'exécution      | PORT LA FORET   |
| Durée                 | 13 Mois, y compris période de préparation de 1 mois   |
| Développement durable | Clause sociale - Clause environnementale  |
| Pénalités de retard   | Selon barème  |
| Variation des prix    | Révisables (formule)  |
| Nature des prix       | Prix forfaitaires   |

## ■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 15 lots :

| Objet   |
|---|
| <i>LOT 01 - VRD (CPV 45232410-9 : Travaux d'assainissement)</i>   |
| <i>LOT 2 - DEMOLITION GROS OEUVRE (CPV 45111100-9 : Travaux de démolition - 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)</i>   |
| <i>LOT 3 - CHARPENTE BOIS - MUR OSSATURE BOIS (CPV 45422100-2 : Ouvrages en bois)</i>   |
| <i>LOT 4 - BARDAGE COUVERTURE ETEANCHEITE (CPV 45443000-4 : Travaux de façade - 45261210-9 : Travaux de couverture - 45261420-4 : Travaux d'étanchéification)</i> |
| <i>LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES (CPV 45421100-5 : Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires)</i>   |
| <i>LOT 6 - CLOISONS DOUBLAGES (CPV 45410000-4 : Travaux de plâtrerie)</i>   |
| <i>LOT 7 - PLAFONDS (CPV 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus)</i>  |
| <i>LOT 8 - MENUISERIES INTERIEURES (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)</i>   |
| <i>LOT 9 - REVETEMENTS DE SOLS (CPV 45432100-5 : Travaux de pose de revêtements de sols)</i>  |
| <i>LOT 10 - PEINTURE NETTOYAGE (CPV 45442100-8 : Travaux de peinture)</i>   |
| <i>LOT 11 - SERRURERIE (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)</i>   |
| <i>LOT 12 - PORTES SECTIONNELLES (CPV 45421140-7 : Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres)</i>   |

## Objet

**Lot n°13** : LOT 13 - CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)

**Lot n°14** : LOT 14 - ELECTRICITE (CPV 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique)








**Lot n°15** : LOT 15 - PHOTOVOLTAIQUE (CPV 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique)

# 1. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

## ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

## ■ Déroulé de la procédure :

|   |  |
|---|--|
|    | Publication de la consultation   |
|    | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat |
|    | Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs                     |
|    | Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles                  |
|  | Classement des offres et attribution du contrat                                      |
|  | Information des candidats non retenus  |
|  | Signature et notification du contrat   |

## ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence n°2026DBSGPORTLAFPOLECOURSETVX. Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

## ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- AAPC
- Acte d'engagement
- Annexe insertion CCP 29 : Document relatif aux clauses insertion (Lots 2, 3, 6, 8, 13 et 14)
- DPGF : Décomposition du prix global et forfaitaire
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCP 29 : document relatif à l'insertion sociale
- Dossier technique : CCTP (Cahier des clauses techniques particulières), Plans, notes, annexes
- Calendrier prévisionnel
- RC : Règlement de la consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

**Pour les lots 1, 2, 3, 4, 13 et 14**

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite des lieux d'exécution du marché. En effet, l'entrepreneur est tenu de connaître les lieux et ne saurait se prévaloir ultérieurement d'une connaissance insuffisante du site.

Le créneau du **jeudi 21 mai matin de 9h à 12h** est réservé à cet effet.

**Les candidats devront confirmer la prise de RDV avec les personnes suivantes :** [alexandre.diascorn@finistere.fr](mailto:alexandre.diascorn@finistere.fr) (02.98.76.23.35).

À l'issue de cette visite obligatoire, le certificat de visite joint en annexe du dossier de consultation devra être signé par le représentant du maître d'ouvrage présent lors de la visite, et devra obligatoirement être joint à l'offre du candidat.

**Pour les lots n°5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15**

Les candidats souhaitant effectuer une visite facultative des lieux d'exécution du marché devront respecter les modalités fixées ci-avant.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes techniques par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

■ **PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) :**

Les Prestations Supplémentaires Eventuelles suivantes doivent obligatoirement être chiffrées dans l'offre des candidats à l'attribution aux lots concernés (Lots 1, 4, 5, 13 et 15) :

| PSE exigées   |
|---|
| PSE – LOT 1 : Augmentation capacité cuve EP à 10m3 au lieu de 5m3                   |
| PSE – LOT 4 : Mise en œuvre peinture anti-chaueur sur toiture bâtiment principal    |
| PSE – LOT 4 : Ajout garde-corps rétractable sur toiture hangar                      |
| PSE – LOT 5 : Remplacement des 2 menuiseries existantes conservées (compris dépose) |
| PSE – LOT 13 : Fourniture et pose armoire séchante                                  |
| PSE - LOT 15 : Contrat de maintenance   |

Le choix de souscrire ou non à la PSE relève de l'appréciation du Pouvoir adjudicateur. En fonction de ce choix, le montant pris en compte au stade de l'analyse des offres sera le montant de l'offre de base seule ou de l'offre de base avec PSE.

### Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et **signer les documents au format PAdES exclusivement.**

#### ■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document                      | Descriptif   |
|-------------------------------|--|
| Déclaration du candidat (DC2) | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) en l'absence de DUME   |
| Lettre de candidature (DC1)   | Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie), en l'absence de DUME   |
| Moyens humains                | Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années  |
| Moyens techniques             | Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature  |
| Références Travaux            | Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin |

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

**L'offre des candidats est composée des documents suivants :**

| Document              | Descriptif  |
|-----------------------|---|
| Acte d'engagement     | Acte d'engagement   |
| Annexe insertion      | pour les lots concernés (2, 3, 6, 8, 13 et 14)  |
| DPGF                  | Décomposition du prix global et forfaitaire   |
| Note méthodologique   | <p>Mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Le mémoire technique est limité à 40 pages, hors annexes. Toute page au-delà de cette limite ne sera pas prise en compte.</p> <p>Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, devront y être joint les documents ou renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Méthodologie projetée en phase d'étude, exécution et réception/GPA (levée de réserves), organisation du chantier en site sur zone portuaire et touristique, mesures de sécurité et d'hygiène projetées sur le chantier.</b></li> </ul> <p>Indications concernant les procédés d'exécution envisagés (méthode d'exécution), précisions par type de tâches des interventions types, note sur l'installation de chantier le cas échéant, moyens garantissant la qualité technique d'intervention, l'analyse des lieux, le traitement de la coactivité avec les autres lots ainsi que tous renseignements utiles complémentaires que l'entreprise souhaite indiquer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Moyens humains et techniques affectés au chantier :</b><br/>-Moyens humains affectés à l'opération (y compris sous-traitants pressentis). Produire les CV et/ou expériences des conducteurs de travaux, chefs de chantier, chefs d'équipe, compagnons, dessinateurs...<br/>-Effectif moyen affecté sur le chantier pour l'opération</li> <li>- <b>Moyens matériels dédiés au chantier</b></li> <li>- <b>Planning d'exécution des ouvrages, indiquant la durée prévisionnelle des travaux du lot, conformément au planning prévisionnel joint.</b> Présentant les sous détails de tâches correspondant aux travaux à réaliser (par type de prestation, par phase ou zone d'intervention présentation des délais de fabrication, d'approvisionnements, de mise en œuvre et pose...) ainsi que les possibilités d'optimisations envisageables et réalistes en prenant en compte des contraintes des autres corps d'état.</li> <li>- <b>Spécifiquement pour les lots techniques 13, 14, et 15, les conditions de mise en œuvre et les délais d'intervention du service après-vente et de l'assistance technique</b> pendant l'année de parfait achèvement ainsi que pendant la période couverte par la Garantie de Bon Fonctionnement pour les équipements concernés (2 ans).</li> <li>- <b>Note indiquant les principales mesures de développement durable prévues sur le chantier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et recyclage des déchets</li> <li>- Economies des ressources et des énergies</li> <li>- Limitation des nuisances</li> </ul> </li> </ul> |
| Attestation de visite | Pour les lots 1, 2, 3, 4, 13 et 14  |

Les candidats doivent impérativement proposer leur offre de prix dans le cadre DPGF fourni.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**« Réhabilitation et extension du Pôle Finistère Course au Large de Port-La-Forêt à La Forêt  
Fouesnant - N° de lot en cas d'allotissement  
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR »**

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

**Conseil départemental du Finistère**  
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES GÉNÉRAUX  
CS29029  
32 Boulevard Dupleix  
29196 Quimper Cedex

## JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

#### Lots n°1 à 12

| Critère   | Complément |
|---|------------|
| 1. Prix (60 %)  |            |
| 2. Valeur technique (30 %), sur l'appréciation des sous-critères suivants :                               |            |
| - Pertinence de la méthodologie projetée pour exécuter les prestations et organisation du chantier (10 %) |            |
| - Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution (7%)   |            |
| - Qualité des matériels et matériaux mis en œuvre (7%)  |            |
| - Pertinence du <i>planning</i> (6 %)   |            |
| 3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)  |            |

#### Lots n°13 à 15

| Critère   | Complément |
|---|------------|
| 1. Prix (60 %)  |            |
| 2. Valeur technique (30 %), sur l'appréciation des sous-critères suivants :                               |            |
| - Pertinence de la méthodologie projetée pour exécuter les prestations et organisation du chantier (10 %) |            |
| - Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution (6%)   |            |
| - Qualité des matériels et matériaux mis en œuvre (6%)  |            |
| - Pertinence du <i>planning</i> (5 %)   |            |
| - <b>Qualité du SAV et assistance (3 %)</b>   |            |
| 3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)  |            |

### Discordance des prix : Marché à prix forfaitaire

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. Le prix global de l'offre indiqué dans la décomposition du prix global forfaitaire sera le montant pris en compte pour la comparaison des offres et aura valeur contractuelle.

Toutefois, en cas d'erreur matérielle incontestable sur le calcul de ce montant total, le prix global forfaitaire pourra être modifié sous réserve de l'accord du candidat.

C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement de l'offre et pour la signature du marché si le candidat est retenu.

### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai         | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.  |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée       | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.  |
| Offre irrégulière        | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.  |
| Offre inacceptable       | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.  |

### ■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions

du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

#### ■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

| Document   | Descriptif  |
|--|---|
| Acte d'engagement signé au format Pades                  | Acte d'engagement signé au format Pades   |
| Attestation d'assurance                                  | Attestation d'assurance   |
| Attestation d'emploi ou non emploi de salariés étrangers | Attestation d'emploi ou non emploi de salariés étrangers  |
| Certificat de régularité fiscale                         | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale                         | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise   |
| Pouvoir de la personne habilitée                         | Pouvoir de la personne habilitée  |
| Redressement judiciaire                                  | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire   |
| RIB  | RIB   |

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, via le profil acheteur.

#### ■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Rennes  
3 contour de la Motte  
35044 Rennes  
Téléphone : 0223212828  
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr  
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur dont l'adresse mail est la suivante : [donneespersonnelles@finistere.fr](mailto:donneespersonnelles@finistere.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles :**

- [Code de la commande publique \(legifrance\)](#)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)